



CONSEIL NATIONAL
DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 septembre 2012

Mariage entre personnes de même sexe et homoparentalité : un mauvais choix de société

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) souhaite apporter sa contribution au débat sur ce choix de société. Libre de tout engagement politique, il refuse le clivage qui se dessine sur cette question. L'éthique biblique, qui fonde ses positions, favorise un large consensus interne.

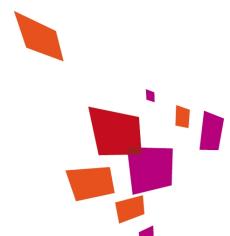
- 1) **Nécessité d'un débat large et démocratique** : en prenant position sur ce projet de loi, les protestants évangéliques agissent non seulement au nom de leurs convictions mais aussi par souci du bien de toute la société. Ils estiment que ce projet promeut les intérêts d'une minorité et que ceux-ci vont à l'encontre du bien commun. En particulier de celui de l'enfant à avoir un père et une mère. Une question de cette importance mérite un débat large et démocratique dans lequel les protestants évangéliques souhaitent être entendus.
- 2) **Différence homme/femme** : les protestants évangéliques rappellent que la différence homme/femme est depuis toujours une donnée fondamentale de l'anthropologie. Vécue partout et depuis les origines de l'humanité comme un enrichissement, elle fonde le mariage, la procréation et la famille. À ce titre, nier ou relativiser l'importance de l'altérité dans la cellule familiale est une régression.
- 3) **Mariage** : les protestants évangéliques affirment que le mariage n'est pas seulement une affaire privée entre deux personnes. Il est également une disposition publique qui structure la société et encadre la famille et le droit de filiation. Ouvrir le mariage à des personnes de même sexe, sous couvert de non-discrimination et de liberté de choix individuel, remettrait en cause un fondement structurant de notre société. Ce serait aussi céder à une idéologie faussement égalitariste qui conduira immanquablement à une confusion des repères et bouleversera les structures sociales.

.../...

CNEF

CONTACT

Thierry Le Gall - t.legall@lecnef.org - 06 43 56 79 16
CNEF - 157, rue des Blains - 92220 BAGNEUX - 01 45 46 54 18





CONSEIL NATIONAL
DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 septembre 2012

Mariage entre personnes de même sexe et homoparentalité : un mauvais choix de société (suite)

- 4) **Parentalité** : les protestants évangéliques affirment encore qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant d'être élevé par son père et sa mère. Si l'on ne peut ignorer l'existence de nombreuses exceptions, subies ou choisies, rien ne semble justifier l'abolition de cette donnée anthropologique et psychologique fondamentale. Les protestants évangéliques font remarquer que, sous couvert d'égalité, l'homoparentalité créera une inégalité pour les enfants en leur inventant une filiation fictive qui les privera de leur filiation réelle. Il ne saurait y avoir de droit absolu à l'enfant, car l'intérêt de celui-ci doit primer le désir des adultes.
- 5) **Marchandisation du corps** : les protestants évangéliques pensent que le projet d'un mariage entre personnes de même sexe introduira de fait à un droit à la filiation et risque d'ouvrir la voie à la marchandisation du corps. La demande de gestation pour autrui s'inscrira comme une suite « logique » de cette évolution. Même si le projet de loi ne l'envisage pas à ce stade. Tout comme pour l'aide médicale à la procréation (AMP) qui servira de recours pour contourner le fait que l'acte homosexuel est par nature, et non seulement par accident, infécond.
- 6) **Pas de discrimination** : le CNEF précise que les Églises et associations qui le composent condamnent toute haine et toute injustice envers les personnes homosexuelles et considèrent comme intangible la valeur de toute personne quels que soient ses choix de vie. À ce titre, elles prônent l'accueil de tous. Cependant, elles ne considèrent pas toutes les formes de conjugalité de manière indifférenciée. Les protestants évangéliques croient que la fécondité que Dieu accorde à l'homme et à la femme est un don de Dieu.

Le CNEF invite donc le gouvernement et les décideurs de la société civile à poursuivre une politique familiale volontariste favorisant la stabilité du mariage et de la famille. Il s'agit d'une haute exigence morale pour le bien de la société et des enfants en particulier.

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) a été créé officiellement le 15 juin 2010. Organe représentatif, il rassemble plus de 70 % des Églises protestantes évangéliques et une centaine d'organisations para-ecclésiastiques. Il est membre de l'Alliance évangélique européenne et de l'Alliance évangélique mondiale.

CNEF

CONTACT

Thierry Le Gall - t.legall@lecnef.org - 06 43 56 79 16
CNEF - 157, rue des Blains - 92220 BAGNEUX - 01 45 46 54 18

